



Berne, en janvier 2012

Destinataires:

- Partis politiques
- Associations faîtières des communes, des villes et des régions de montagne
- Associations faîtières de l'économie
- Autres milieux concernés

Révision totale de la législation postale; dispositions d'exécution de la loi sur la poste (Ordonnance sur la poste): Ouverture de la procédure de consultation

Mesdames et Messieurs,

Le Conseil fédéral a chargé le DETEC, le 18 janvier 2012, de consulter les cantons, les partis politiques, les associations faîtières des communes, des villes et des régions de montagne qui œuvrent au niveau national, les associations faîtières de l'économie qui œuvrent au niveau national et les autres milieux concernés au sujet de la révision totale susmentionnée.

Le **délai de la consultation** est fixé au **23 avril 2012**.

L'ordonnance sur la poste précise la loi sur la poste approuvée par le Parlement le 17 décembre 2010. Elle contient notamment des dispositions relatives à l'envergure des services postaux et services de paiement relevant du service universel, à l'aide à la presse, à l'organisation du marché, à l'interopérabilité et à l'organisation des autorités de surveillance.

Nous vous soumettons en annexe, pour avis, le projet d'ordonnance sur la poste et les explications qui s'y rapportent. Vous pouvez télécharger des exemplaires supplémentaires du dossier envoyé en consultation à l'adresse: <http://www.admin.ch/ch/f/gg/pc/pendent.html>

Nous vous prions de bien vouloir faire parvenir votre avis à l'adresse suivante: Secrétariat général SG-DETEC, à l'att. de M. Roland Wittwer, Palais fédéral Nord, Kochergasse 10, 3003 Berne.

Monsieur Roland Wittwer, tél. 031 322 55 26, roland.wittwer@gs-uvek.admin.ch, et Madame Anita Kummer, tél. 031 322 33 82, anita.kummer@gs-uvek.admin.ch, répondront volontiers à vos éventuelles questions.

En vous remerciant de votre intérêt, nous vous prions d'agréer, Mesdames et Messieurs, l'assurance de notre considération distinguée.

Doris Leuthard
Conseillère fédérale



Annexes:

- Projet d'ordonnance sur la poste OPO (d, f, i)
- Rapport explicatif OPO (d, f, i)
- Liste des organisations consultées (d, f, i)